





## Conduite en Sécurité des chariots de manutention à conducteur porté Recommandation R389 Autorisation de conduite - Cat. 1, 2, 3, 5, 4 et/ou 6

 <p style="text-align: center;"><b>Catégorie 1</b></p> <p style="text-align: center;">Chariots transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol de levée &lt;= à 1mètre</p>	 <p style="text-align: center;"><b>Catégorie 2</b></p> <p style="text-align: center;">Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6000kg</p>
 <p style="text-align: center;"><b>Catégorie 3 et 4</b></p> <p style="text-align: center;">Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000kg (cat3), et supérieure à 6000kg (cat4)</p>	 <p style="text-align: center;"><b>Catégorie 5</b></p> <p style="text-align: center;">Chariots élévateurs à mât rétractable</p>
<p style="text-align: center;">Conduite des chariots hors production, maintenance, entretien, livraison et transport.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Catégorie 6</b></p>

### OBJECTIFS :

Conduire en sécurité les chariots automoteurs de manutention à conducteurs porté et valider les tests théoriques et pratiques de conduite **des catégories 1, 2, 3, 4, 5 et/ou 6** ; conformément à la recommandation R389 de la CNAMTS. (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés).

Permettre aux chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires définies par le décret N° 98-1084, du 2 décembre 1998.

### PUBLIC :

Ce module s'adresse aux personnes débutantes ou expérimentées, dont l'objectif est de conduire les chariots de manutention correspondant à une ou plusieurs catégories de la R389 en respectant les règles de sécurité applicables.

### PRE-REQUIS :

Etre âgé d'au moins 18 Ans - Etre apte médicalement



# Conduite en Sécurité des chariots de manutention à conducteur porté Recommandation R389 Autorisation de conduite - Cat. 1, 2, 3, 5, 4 et/ou 6

## CONTENU :

### **Théorie, tronc commun à toutes les catégories :**

#### Les chariots élévateurs et leurs attachements :

Mât rétractable, prise frontale électrique et thermique et transpalette électrique à conducteur porté et tracteur de manutention.

#### Le cariste :

Réglementation, son rôle, ses responsabilités.

#### L'activité du cariste :

Règles de circulation, règles de chargement (gerbage, dégerbage), environnement de travail (magasin, atelier, quai, les manœuvres, les manutentions particulières de l'entreprise).

#### L'entretien préventif des chariots :

Vérification des principaux organes de l'engin.

Le circuit hydraulique, la chaîne cinématique (schémas de principe), la batterie (description et vérification), les manœuvres (attelage des remorques, détélages et rangement, mise en place).

#### Les consignes de sécurité :

En conduite, les notions d'équilibre, en charge (lecture de la plaque de charge), et concernant l'environnement (consignes de circulation à vide, plan de circulation).

### **Pratique, pour chacune des catégories :**

#### Démonstration et connaissance du chariot :

Description du (des) chariot(s) correspondant à la catégorie concernée.

Comment respecter les capacités maximum pour une exécution en toute sécurité.

Fonctionnement des différents organes de l'engin.

Maintenance préventive (les vérifications).

#### Conduite :

Prise en main des chariots selon la catégorie concernée.

Évolution en marche avant et arrière.

Évolution en parcours balisés (simulation des allées de stockage et allées de circulation).

Circulation en zones étroites et en zones encombrées.

Opération de fin de poste.

#### Manœuvres et manutention : Suivant la catégorie du chariot concerné :

Gerbage et dé gerbage en palettier dans le cas d'un chariot à mât rétractable (cat5).

Gerbage et dé gerbage en pile et en palettier dans le cas de chariot avec prise frontale (cat3, cat4).

Chargement et déchargement de véhicules avec le transpalette électrique à conducteur porté à partir d'un quai (cat1).

Empilement des charges et mises en alvéoles.

## PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateurs professionnels d'adultes issus du secteur de la logistique.



**Conduite en Sécurité des chariots de manutention  
à conducteur porté  
Recommandation R389  
Autorisation de conduite - Cat. 1, 2, 3, 5, 4 et/ou 6**

**NOM DU RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :**

Eric CLOUET / Gil GUERMEUR

**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :**

Salle de cours équipée de supports vidéo.  
Utilisation de manuels de formation et de documentations complémentaires.  
Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.  
Mise à disposition et formation à la conduite sur des chariots correspondant à la catégorie concernée.  
Plateforme de formation avec quai de chargement dédiée exclusivement à la conduite des chariots.

**DATES DE FORMATION :**

Veillez consulter le centre de formation AFA.

**DUREE :**

Au minimum 1 jour, en fonction de l'expérience du candidat et du nombre de catégories visées.

**LIEU DE FORMATION :**

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT  
Centre AFA - 108, rue de la Rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR  
Au sein de votre entreprise (en intra) pour les catégories précédentes et pour les catégories 4.

**MODALITES DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'EVALUATION DES ACQUIS :**

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Test Théorique :

Questionnaire écrit sous forme de QCM, répondant aux obligations de validation de la CNAMTS.

Test pratique :

Évaluation par mise en situation réalisée par un testeur certifié SGS (organisme conventionné par la CNAMTS, accrédité par le COFRAC).

**SANCTION VISEE :**

Obtention et remise des tests théorique et pratique pour archivage par l'entreprise.  
L'employeur a la possibilité de délivrer l'autorisation de conduite.

Attestation de fin de formation.